

**Associer préservation de l'environnement et Indications Géographiques
(IG) : engagements et hésitations**

Manon GALLIEN, docteur en Géographie, ISARA-Lyon, 23 rue Jean Baldassini, 69 364 Lyon cedex, Laboratoire d'Etudes Rurales (LER), Université Lyon 2, manon.gallien2@gmail.com, +33(0)6 78 41 10 83

Carole CHAZOULE, enseignante-chercheuse en Sociologie, ISARA-Lyon, 23 rue Jean Baldassini, 69 364 Lyon cedex, Laboratoire d'Etudes Rurales (LER), Université Lyon 2, cchazoule@isara.fr

Philippe FLEURY, enseignant-chercheur en Géographie ISARA-Lyon, 23 rue Jean Baldassini, 69 364 Lyon cedex, Laboratoire d'Etudes Rurales (LER), Université Lyon 2, pfleury@isara.fr

**11^{es} Journées de Recherches en Sciences Sociales
14-15 décembre 2017 – Lyon**

Résumé français :

L'environnement est de plus en plus associé à la notion de qualité alimentaire. Les Indications Géographiques (IG) en garantissant un lien au territoire sont ainsi interpellées dans leur capacité à contribuer à la protection de l'environnement. Au travers des résultats d'une enquête menée auprès des Organismes de Défense et de Gestion (ODG) gérant les IG, en productions viticole et fruitière dans le Sud-Est de la France, nous interrogeons leur capacité à assurer ce croisement. Nous montrons qu'au-delà du cahier des charges qui les régissent, les acteurs des IG, les agriculteurs en particulier participent à une diversité d'actions en faveur de l'environnement qui se développent au sein de différents réseaux. Ces démarches témoignent de l'hybridation entre un référentiel propre au système agricole productif actuel et les référentiels personnels de chaque adhérent d'ODG.

Mots clés :

AOP, IGP, signes de qualité, environnement, agriculture durable, pratique agricole

English summary:

The environmental sustainability is increasingly associated to the food quality. The Geographical Indications (GI) are qualification processes of agricultural products by their origin. The capacity of those food labels to contribute to environmental protection is interrogated. Therefore this research attempts to understand how Defence and Management Organisations (DMO) – in charge of the GI – integrate environmental issues in their activities. To conduct this study we realized a survey of DMO in viticulture and fruits production, in the South-East of France. It reveals the existence of various initiatives in favor of environment. We demonstrate that the code of practices of the GI is not the tool most often mobilized. GI members designed and implemented those environmental actions at different levels. These results appeal to take into account the diversity of the networks local, economic and professional in which the GI operators are involved. Environmental actions show an hybridisation between the way of thinking – called “*référentiel*” – link to the agricultural system and the personal “*référentiel*” of each GI members.

Key words :

PDO, PGI, quality labels, environment, sustainable agriculture, agricultural practice

INTRODUCTION

Il existe en France de nombreuses Appellations d'Origine Protégée (AOP) et Indications Géographiques Protégées (IGP)¹, fédérées sous le nom d'Indications Géographiques (IG). Leur structuration s'appuie sur une organisation à trois dimensions associant : (i) des producteurs, regroupés au sein d'organismes collectifs appelés Organisme de Défense et de Gestion (ODG) chargés de mettre en place une stratégie de production, de protection et de valorisation ; (ii) un produit dont la qualité spécifique est définie au sein d'un cahier des charges ; (iii) un territoire délimité qui participe à la qualité du produit et qui le rend non-délocalisable (Vandecandelaere, 2011).

En France, les politiques en faveur des IG ont été encouragées dès le début du XXe siècle (Allaire et al., 2005). Tout d'abord perçus comme un moyen de lutter contre la fraude, les IG ont ensuite progressivement été envisagées comme des outils permettant de générer une plus-value liée à la réputation du produit, puis pour leur participation au développement des territoires (Sylvander et al., 2006). Bien qu'ayant toujours pour vocation de démarquer un produit sur les marchés, la justification du recours aux IG continue d'évoluer. En témoigne l'émergence, depuis une dizaine d'années de leur rôle dans la protection de l'environnement. En effet, cette justification pourtant habituellement peu « rattachée » à la défense de l'origine (Hirczak, 2011), interroge les opérateurs économiques et politiques des IG (Boisvert and Caron, 2010; INRA, 2010). En France, c'est au travers du Grenelle de l'Environnement que l'association entre IG et environnement s'est officiellement posée. La loi Grenelle I² qui en découle mentionne explicitement la possibilité d'introduire, sur la base du volontariat, des prescriptions environnementales au sein des produits sous IG (Ansaloni and Fouilleux, 2008). En ce sens, ces produits labellisés et leur cahier des charges apparaissent de plus en plus comme des outils susceptibles d'aider à l'introduction de pratiques plus environnementales en agriculture et pourraient ainsi contribuer à une agriculture moins intensive et favoriser la préservation des ressources naturelles.

Cet article s'inscrit dans cette perspective. Les résultats présentés constituent le point de départ d'une réflexion amorcée dans le cadre d'un projet de recherche porté par l'ISARA-Lyon, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC)³. Son objectif était d'appréhender la manière dont les ODG se saisissent des dispositions prévues par la loi

¹ En 2014 on recensait en France, 464 AOP et 195 IGP (INAO, 2014).

² Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1).

³ Les agences de l'eau sont des établissements publics chargés de réduire les pollutions et de protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Grenelle I pour engager leurs productions sous IG dans une agriculture plus durable et moins consommatrice de produits phytosanitaires de synthèse⁴. Dans une approche ascendante, cet article éclaire donc sur la manière dont les agriculteurs appartenant à des collectifs fédérés autour d'IG intègrent les questions environnementales à leurs pratiques agricoles.

Il s'agit pour nous de comprendre les modalités d'association entre IG et environnement.

(i) Cela suppose tout d'abord de rappeler, dans une première partie, le contexte récent de leur rapprochement, tout comme les blocages qui subsistent, en particulier autour de l'introduction de clauses environnementales au sein des cahiers des charges des IG. Une situation ambivalente que nous renvoyons à la cohabitation entre de des référentiels, comme représentations du monde (Muller, 2014), dominants et d'autres plus personnels et alternatifs.

(ii) Ces engagements, comme ces hésitations, justifient dans une deuxième partie d'interroger les liens entre IG et environnement sous un angle plus ascendant. Nous avons pour cela réalisé une enquête auprès d'ODG du Sud-Est de la France. Nos résultats révèlent l'existence d'un foisonnement d'initiatives en faveur de l'environnement. (iii) Dans une troisième partie nous analyserons ces résultats en montrant les relations complexes que les ODG nouent, sur leur territoire, avec d'autres acteurs (associations, opérateurs économiques, collectivités territoriales, etc.), autour de ces démarches environnementales. Afin d'analyser les multiples actions environnementales (projets agro-environnementaux, chartes de bonnes pratiques, qualification environnementales des produits, etc.) nous distinguerons celles qui sont entreprises au sein des ODG, de celles s'inscrivant « au-delà » des cahiers des charges de ces productions. (iv) Ces résultats nous permettront enfin, dans une quatrième partie, de mettre à jour la place qu'occupent les ODG dans la construction de liens entre IG et environnement.

Les interactions complexes qui se jouent nous incitent à plaider en faveur d'une approche systémique permettant de repenser leurs rapports et d'intégrer les jeux de référentiels qui s'y entremêlent.

⁴ La pollution par les phytosanitaires de synthèse, avec les atteintes à la morphologie et les problèmes liés aux prélèvements et à l'hydrologie sont les trois principaux facteurs de dégradation de l'état des eaux de surface sur le territoire de l'Agence de l'eau RMC (Agence de l'eau RMC, 2016).

IG ET ENVIRONNEMENT : UNE RENCONTRE RECENTE

L'association entre IG et environnement s'inscrit dans un contexte ambivalent. D'un côté, on assiste depuis les années 2000 à un regain d'intérêt des politiques en faveur de celle-ci et, de l'autre, la littérature scientifique fait état de nombreuses difficultés à créer ce lien. Cette situation témoigne de la rencontre de référentiels aux objectifs opposés concernant la rencontre entre agriculture et environnement.

Un contexte politique et sociétal favorable

A l'image du mouvement global d'écologisation des politiques agricoles française et européenne engagé dans les années 1990, des « *tentatives de verdissement des IG* » (Ansaloni and Fouilleux, 2008) se font jour. En témoigne, la création, dans les années 2000, d'une commission « terroir et environnement » au sein l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), organisme de tutelle des IG⁵, tout comme la proposition d'amendement émanant du Ministère en charge de l'environnement prévoyant que les décrets des AOC « *précisent les bonnes pratiques agricoles et environnementales* » (Ansaloni and Fouilleux, 2008).

Pour autant, le rapprochement entre les politiques des signes de qualité et de l'environnement s'est véritablement accéléré en 2007, lors de la grande concertation nationale appelée « Grenelle de l'environnement » (Hirczak, 2011; Vincent 2016), puis lors de la promulgation de la loi Grenelle I déjà évoquée. Ce mouvement s'est d'ailleurs renforcé plus récemment autour de la possibilité d'engager les IG dans des principes agro-écologiques. Il s'agit d'un principe fixé par le contrat d'objectif et de performance 2014-2017 de l'INAO⁶. En pratique, l'INAO s'est engagé dans cette voie en 2016, en accord avec le Ministère de l'Agriculture, en élaborant une série de mesures-types environnementales. L'objectif est de permettre aux ODG qui le souhaitent d'intégrer plus facilement des clauses environnementales au sein de leur cahier des charges (INAO, 2016a, 2016b).

Ces préoccupations portées par les politiques font écho à une demande sociale croissante en matière d'environnement et de qualité de l'alimentation (Rieutort, 2010). Elles font notamment suite à la médiatisation de crises agricoles et alimentaires, à l'image des craintes suscitées par les OGM ou l'usage de pesticides en agriculture. Les IG ne sont d'ailleurs pas exemptes de ces inquiétudes. La médiatisation en 2014 des effets de l'exposition aux

⁵ Entretien, INAO, Mars 2015.

⁶ INAO – <http://www.inao.gouv.fr/Institut-national-de-l-origine-et-de-la-qualite-INAO/Contrat-d-objectifs-de-l-institut-national-de-l-origine-et-de-la-qualite-INAO> – Consulté le 31.08.2017.

pesticides d'une école située dans le vignoble bordelais en témoigne (Darsy, 2016). Ainsi, l'ingestion d'un aliment revêt un risque potentiel que le consommateur ne peut saisir au premier abord (Régnier et al., 2009). Les perceptions de ce risque évoluent, passant d'une évaluation directe (fraîcheur, visuel...) à son invisibilité à l'image de la présence ou non de résidus de pesticides. Ces changements se traduisent par la modification des habitudes alimentaires en France, où la tendance s'engage vers la recherche d'une alimentation plus durable (Ipsos, 2016; Mathé, 2009).

Une rencontre qui reste difficile

Les chercheurs qui travaillent sur les interrelations entre IG et environnement (Ansaloni and Fouilleux, 2008; Boisvert and Caron, 2010; Hirczak, 2011) montrent qu'au-delà de ces marqueurs favorables, il existe un certain nombre de points de tension. Ainsi, même si les cahiers des charges des IG peuvent intégrer, sous certaines conditions, un lien même indirect entre le produit et des pratiques agricoles garantes de la préservation du territoire, dans les faits rares sont ceux qui y font référence. Plusieurs raisons expliquent cela.

Tout d'abord, certains points de tensions sont liés au fonctionnement des IG. Au niveau européen, le régime du droit communautaire ne permet l'obtention d'une IG qu'à condition que le produit tire sa qualité de son origine. Il est ainsi juridiquement difficile de prouver que l'introduction de clauses environnementales améliore le lien au territoire et la qualité spécifique d'une IG (Gudefin and Billet, 2015). En France, au niveau institutionnel, l'INAO est placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture et est donc hors du champ d'action du Ministère chargé de l'environnement (Hirczak, 2011). Cette organisation rend le passage de l'un à l'autre difficile, quand bien même les enjeux environnementaux apparaissent comme transversaux (Ansaloni and Fouilleux, 2008)

Ensuite, la référence à l'environnement suscite des craintes de la part des institutions et des ODG quant à la perte de lisibilité du message véhiculé auprès du consommateur. En effet, les labels attestant d'une qualité environnementale, comme l'Agriculture Biologique (AB), ont vocation à exprimer un standard de production. Objectif qui diffère de celui des différentes spécificités locales que chaque IG promeut (Hirczak, 2011).

La littérature fait enfin état de blocages liés au marché. En effet, si des exigences environnementales sont devenues des conditions d'accès au marché de la part des enseignes de la grande distribution et un point d'attention important pour les consommateurs elles ne permettent pas pour autant l'obtention d'une plus-value (Casabianca, 2008). Cette situation

n'incite donc pas les producteurs des IG à marquer leur produit de repères environnementaux supplémentaires qui occasionneraient des coûts de production supérieurs.

Intégration progressive de l'environnement aux référentiels globaux

Malgré ces difficultés, le contexte politique récent engage à réinterroger le lien entre préservation de l'environnement et IG et invite à un regard renouvelé sur cette question. Nous proposons pour cela d'opter pour une approche ascendante en considérant les actions environnementales auxquelles les adhérents d'IG participent. Cette entrée apporte un éclairage sur les motivations et les représentations qui poussent les acteurs à agir (Blot, 2016). Elles expriment le rapport que chaque personne entretient avec de multiples référentiels, entendus comme des modes d'explication du monde et des représentations de la réalité, qui permettent à des individus ou des groupes d'agir et de défendre leurs intérêts (Muller, 2014). Dans le cas de la prise en compte progressive de l'environnement au sein des produits sous IG, nous distinguons des référentiels global et dominant, de référentiels personnels et alternatifs (Gallien, 2017).

Le référentiel global et dominant dépend du fonctionnement général des systèmes de production agricoles actuels au sens large (ce qui va bien au-delà des productions sous signes de qualité). Dans ces systèmes, les produits phytosanitaires de synthèse avant d'être identifiés comme des polluants, ont d'abord un statut d'outil permettant d'assurer la production (Guichard et al., 2017). Dans ces conditions, il apparaît difficile de repenser le système dans son ensemble, voire même de changer la stratégie favorisant des alternatives à ces produits, puisqu'ils sont considérés comme indispensables. Les actions environnementales se cantonnent alors à des ajustements mineurs.

Pour autant, les changements politiques évoqués et les exemples d'actions environnementales liées à des produits de qualité (Cavrois, 2009) témoignent d'évolutions plus profondes. Intervient ici d'autres référentiels, appelés personnels. Il s'agit de ce qu'exprime une personne en fonction de ses représentations, des normes qu'elle a intégrées, des conditions qu'elle fixe à son action et de son imaginaire (Di Méo, 2004; Gallien, 2017; Musselin, 2005). Cette approche incite à considérer des marges de manœuvre dont dispose chacun des adhérents d'IG, individuellement. Il s'agit autant de leurs capacités⁷, que de leurs

⁷ Les capacités sont « l'ensemble des modes de fonctionnement humain qui sont potentiellement accessibles à une personne, qu'elle les exerce ou non » (Sen, 1992 in : Lallau, 2013, p. 29).

aspirations⁸ (Lallau, 2013). Les actions environnementales sont alors le reflet de la manière dont chaque agriculteur parvient à concilier sa conception des ressources naturelles avec les latitudes dont il dispose pour agir. Ces référentiels personnels qui peuvent s'entrecroiser autour d'un partage de valeurs communes (Chazoule et al., 2015; Van Dam et al., 2012). Dans ce cadre, des actions environnementales, impulsées par certains acteurs, peuvent être amenées à se généraliser. Ce déploiement de référentiels personnels plus alternatifs pourrait alors faire évoluer le référentiel global du système (Gislain, 2004).

PANORAMA SUD-EST DE L'ASSOCIATION ENTRE IG ET ENVIRONNEMENT

Pour analyser la manière dont les agriculteurs, ayant bâti leur stratégie de différenciation alimentaire via des IG, s'engagent plus ou moins directement en faveur de l'environnement, nous avons réalisé une enquête. Son objectif était de dresser un inventaire des démarches environnementales dans lesquelles les IG et leurs adhérents sont investis. Cette partie vise à présenter la méthodologie d'enquête adoptée, ainsi que ses principaux résultats. Ils témoignent de l'existence d'un foisonnement d'actions environnementales, portées par les adhérents d'IG, à de multiples échelles d'actions.

Méthodologie d'enquête

En écho aux attentes opérationnelles de l'Agence de l'eau RMC, cette étude s'est centrée sur son territoire de référence : le grand quart Sud-Est de la France (Carte 1). Elle a concerné deux productions : la viticulture et l'arboriculture fruitière. Ce choix résulte tout d'abord des forts enjeux de réduction des phytosanitaires de synthèse auxquels ces productions font face. Ainsi, au niveau national, ces deux productions ont les Indices de Fréquence de Traitement⁹ (IFT) en phytosanitaires les plus élevés (Butault et al., 2011). La viticulture et la production fruitière sont également particulièrement implantées sur le secteur Sud-Est de la France¹⁰, bien qu'il y ait une forte disparité de représentation entre les IG viticoles et fruitières¹¹.

⁸ Les aspirations se définissent comme des « attentes vis-à-vis du futur » (Marcours, Vakis, 2009 in : Lallau, 2013, p. 35).

⁹ L'IFT mesure l'intensité du recours aux produits phytosanitaires.

¹⁰ Sur le secteur Sud-Est, étaient localisés en 2010, près de 50% du verger français et autant pour les surfaces viticoles (source : Agreste).

¹¹ 94% de la production viticole nationale était labellisée sous SIQO (AOP, IGP et Label Rouge) contre seulement 2% de la production nationale en fruits et légumes (Ministère de l'Agriculture, 2014).

Territoire administratif

PACA Région

21 Département

● Préfecture de région
Dijon

Limites hydrographique

— Territoire de l'Agence de l'eau

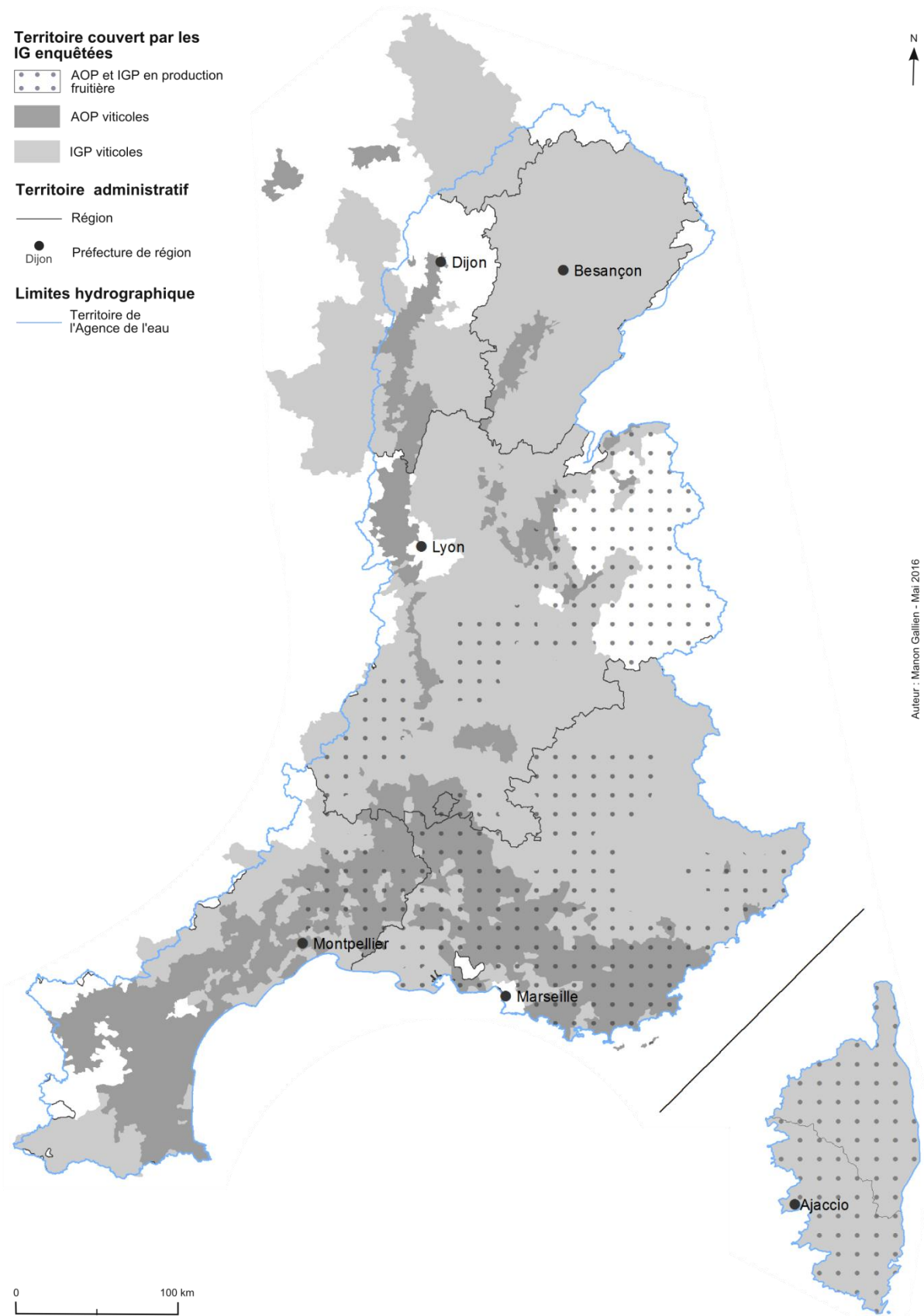


Carte 1 : Territoire du grand quart Sud-Est de la France concerné par l'enquête, auteur : M. Gallien, source : Topo admin IGN et adapté de l'Agence de l'eau RMC

Souhaitant interroger un nombre relativement important de personnes, le déroulé de l'enquête s'est appuyé sur des entretiens directifs¹², cadrés par un questionnaire. Pour autant, dans une logique d'approche compréhensive (Charmillot and Dayer, 2007; Di Méo and Buléon, 2005), certaines questions ouvertes ont permis aux personnes interviewées une expression plus libre, facilitant la compréhension des actions engagées et des motivations des ODG à y participer (Kaufmann, 2007). Les entretiens ont permis d'obtenir des informations quant à l'organisation de l'ODG, ses enjeux et la place qu'il donne à la question environnementale. Ils ont ensuite permis d'établir un panorama des actions environnementales auxquels les adhérents de ces ODG participent, que ce soit au sein même du collectif ou de manière plus « externe » et autonome.

L'enquête présentée dans cet article a été conduite en 2015 auprès de 65 responsables d'ODG (Tableau 1). Il s'agissait pour un tiers d'entre eux des présidents de ces structures, pour un autre de leurs directeurs et pour le tiers restant de personnes aux statuts divers en charge de l'animation. Ces ODG sont caractérisées par une grande hétérogénéité qu'il s'agisse de la date d'obtention des IG – allant de 1936 à 2013 –, des superficies concernées – oscillant entre des IG de taille régionale et d'autres couvrant quelques hectares – ou encore de leur nombre d'adhérents – allant d'une dizaine à 6000 opérateurs. Par ailleurs, on notera que certains ODG regroupent la gestion de plusieurs IG. A titre d'exemple, le syndicat des vins de Savoie assure la gestion de trois AOP : Savoie, Roussette de Savoie et Seyssel. Le territoire couvert par cette enquête (Carte 2) témoigne également de ces multiples empilements. Ainsi, certains responsables enquêtés représentent des IG qui se superposent à d'autres et qui s'étendent sur des aires très vastes. A titre d'exemple, l'AOP Côtes du Rhône s'étend sur six départements alors que l'AOP Gigondas est localisée sur une commune.

¹² On entend par entretien directif (ou guidé) un instrument fondé sur le recueil de réponses suivant une trame de questions préétablies organisées dans un questionnaire.



Carte 2 : Territoires couverts par les IG viticoles et fruitières de l'enquête, auteur : M. Gallien, source : Topo admin IGN et INAO

La singularité de chaque ODG, qu'il représente une IG en production viticole ou fruitière et qu'il soit chargé de la défense et la gestion d'AOP comme d'IGP, nous conduit à les traiter sans distinction. Les résultats qui vont suivre portent donc sur des IG viticole et fruitière du Sud-Est de manière indissociée.

Nombre d'ODG...		dont...	
...recensées	139	...AOP	198
		...IGP	51
...enquêtés	65	...AOP	78
		...IGP	37

Tableau 1 : ODG enquêtés et les IG (AOP et IGP) qu'ils défendent et gèrent, source : INAO

Un foisonnement d'initiatives environnementales à de multiples échelles d'action

Les résultats de l'enquête montrent tout d'abord l'existence d'un foisonnement d'initiatives en faveur de l'environnement. Au total, ce sont 196 démarches concernant la protection de l'environnement qui ont été recensées : 40 en arboriculture et 156 en viticulture. Les actions ont une portée allant de la parcelle à la filière, en passant par les territoires. Elles sont initiées par des acteurs très divers : syndicats d'IG et leurs organismes de tutelle (comme le Syndicat général des Côtes du Rhône), chambres d'Agriculture, associations de protection de l'environnement (comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux) ou encore entreprises (coopératives, négociants, industries agro-alimentaires...). En somme, ces actions sont à la fois multi-acteurs et multi-scalaires. Nous avons fait le choix de les synthétiser par échelle d'action (Tableau 2).

Ce panorama montre la grande hétérogénéité des démarches environnementales dans lesquelles les producteurs d'IG sont impliqués. Cette diversité renvoie autant aux stratégies auxquelles les agriculteurs adhèrent, qu'aux multiples motivations qui guident leurs actions. D'un côté, nous décelons des stratégies individuelles comme collectives, volontaires ou contraintes par la nécessité de respecter la réglementation. De l'autre, nous percevons les divers motifs d'engagement des agriculteurs, que nous envisageons selon un double processus. Ascendant tout d'abord lorsqu'ils émanent de chaque agriculteur mais également descendant en référence aux injonctions environnementales impulsées à différents niveaux, de l'Europe au local.

Echelle d'action	Nombre d'actions (%)	Type d'actions	Exemples d'action	Moteurs de l'action	Participants
Projets collectifs d'ODG sur leur territoire	13%	Cahier des charges	<i>Enherbement des tournières</i> <i>Interdiction du paillage plastique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'environnement élément inhérent au produit - Enjeu d'image - Cohérence face aux consommateurs 	Tous les adhérents de l'ODG
Exploitation : projets individuels d'agriculteurs	34%	Pratiques agricoles raisonnées	<i>Traitements alternatifs</i> <i>Diminution des doses de traitement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Vision du métier et de son excellence - Segmentation sur le marché - Innovations agronomiques - Protéger sa santé 	Agriculteurs
		Qualification individuelle hors AB	<i>Terra Vitis</i> <i>HVE</i> <i>AB</i>		
Projets de collectifs d'agriculteurs	29%	Travaux communs sur les pratiques agricoles	<i>Groupe de lutte raisonnée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser la production - Rendre les pratiques agricoles efficaces - Améliorer l'image des agriculteurs - Responsabilité face aux consommateurs 	Certains adhérents de l'ODG, plus : <ul style="list-style-type: none"> - d'autres agriculteurs - des partenaires agricoles, environnementaux et territoriaux
		Projets collectifs	<i>Biodiv'eau</i> <i>Biodivine</i>		
		Acquisition commune de matériels	<i>Station météorologique</i> <i>Aire collective de lavage des effluents</i>		
		Etudes commanditées	<i>Etude des sols</i> <i>Analyse des cours d'eau</i>		
Projets de territoires	15%	Démarches paysagères	<i>Charte des Costières de Nîmes</i> <i>Charte des Côtes du Rhône</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger et promouvoir le paysage - Gérer des ressources en commun - Montrer la compatibilité de l'agriculture avec son territoire 	Certains adhérents de l'ODG, plus : <ul style="list-style-type: none"> - d'autres agriculteurs du territoire - des partenaires agricoles, environnementaux et territoriaux
		Projets environnementaux territorialisés	<i>Programme agro-environnemental de bassin versant Ventoux versant bio</i>		
Démarches à l'échelle de la filière de commercialisation	3%	Référentiels	<i>Vignerons en Développement Durable – VDD</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Segmentation et accès au marché - Faciliter la diffusion des informations en interne 	Tous les adhérents ou vendeurs à : <ul style="list-style-type: none"> - une coopérative - une entreprise
		Normes	<i>ISO 26000</i>		
Respect des réglementations nationales et européennes	7%	Plan Ecophyto	<i>Certiflyto</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre en conformité, voire anticiper, les règles 	Tous les agriculteurs
		Autres obligations	<i>(Zones Non Traitées (ZNT) Aires de lavage</i>		

Tableau 2 : Synthèse des actions recensées dans l'enquête, source : enquête

DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES GRAVITANT AUTOUR DES IG

Nous allons à présent détailler les différentes échelles d'action que nous avons identifiées, ainsi que les motivations qui leurs sont associées. Nos résultats montrent que si l'ODG est un porteur de projet à prendre en compte, il ne peut néanmoins pas être envisagé seul. Nous distinguerons donc les projets portés au sein l'ODG lui-même, de ceux entrepris aux autres échelles d'action.

Echelle de projet de l'ODG : les rencontres entre IG et environnement vont au-delà du cahier des charges

En accord avec les attentes opérationnelles du projet, notre attention s'est d'abord focalisée sur les actions environnementales entreprises à l'échelle de l'ODG. Hors, l'enquête montre que ces démarches sont peu nombreuses. Parmi les quelques actions entreprises, certains ODG ont notamment inscrit dans leur cahier des charges des pratiques d'enherbement, de désherbage alternatif ou encore de travail du sol. « *Dans le cahier des charges il y a l'enherbement obligatoire des tournières, la limitation de la densité de plantation et les vignes larges permettent un travail du sol mécanique* » précise un responsable d'un ODG viticole.

Néanmoins, l'insertion de ces clauses environnementales au sein des cahiers des charges des IG reste bien un exercice difficile. Il faut tout d'abord déclencher une procédure administrative lourde : « *On y a travaillé [à la révision du cahier des charges], mais les modifications se font sur plusieurs années, c'est très très long.* »¹³. De plus gagner l'adhésion de tous n'est pas facile, les responsables des IG en ont conscience et oscillent entre deux stratégies : « *Le syndicat à la vision suivante, on introduit un critère dans le cahier des charges quand il est constaté sur le terrain en grande majorité. S'il est pratiqué par 90% des viticulteurs, il est possible de faire pression sur 10%. D'autres ODG ont adopté le raisonnement inverse [...].* »¹⁴. Une autre difficulté concerne la prise de risques. S'interdire ou limiter l'emploi d'un produit phytosanitaire constitue un risque productif d'autant plus que les alternatives à ces traitements n'existent pas toujours. Plusieurs productions font par exemple face à des ravageurs redoutables et récemment apparus. C'est le cas d'une cicadelle, un insecte, qui véhicule la maladie de la flavescence dorée en viticulture. L'agriculture biologique propose des alternatives aux traitements phytosanitaires de synthèse qui sont

¹³ Responsable d'une IG fruitière.

¹⁴ Responsable d'une IG viticole.

complexes et coûteux à mobiliser. Dans une situation vécue comme à risques croissants il est bien difficile d'envisager de s'interdire par un cahier des charges l'utilisation de certains produits et il semble plus raisonnable de progresser vers une utilisation raisonnée de ceux-ci : « *La viticulture de pente est un gros enjeu au niveau des traitements phytosanitaires, des enjeux d'érosion, de diminution des herbicides. L'ODG organise des journées techniques, accompagnée par la Chambre d'Agriculture et d'autres techniciens* ». ¹⁵

Le faible nombre d'actions environnementales à cette échelle a constitué notre premier et principal résultat. Il nous a d'autant plus interpellé que la grande majorité des responsables d'IG enquêtés ont rappelé le lien étroit unissant protection de l'environnement et leur produit. « *Quelque part qui dit terroir et savoir-faire ancestraux dit respect de l'environnement* » ¹⁶, et par extension le maintien de la réputation de l'IG. Ainsi, il en va de l'image du produit.

Le faible recours au cahier des charges malgré des motivations affichées a justifié l'ouverture de ce panorama à d'autres échelles d'actions. En effet, au fil de l'enquête les ODG se sont révélés ne pas être les seuls porteurs de ces démarches environnementales. Ces organismes et leurs adhérents intègrent ou soutiennent de nombreuses initiatives portées par des réseaux multiples. Ce point témoigne de l'existence d'initiatives individuelles ou collectives insérées dans différents groupes et réseaux et de motivations allant bien au-delà d'un accroissement des liens entre IG et environnement.

D'autres échelles d'actions en faveur de l'environnement

Echelle de projet individuelle

La moitié des initiatives individuelles vise l'instauration de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, comme le recours à des traitements alternatifs contre les parasites ou la production fruitière intégrée. Les adhérents d'une IG n'y sont pas contraints mais, pour autant, ces démarches ne peuvent pas être isolées de celle-ci : « *Depuis 3-4 ans, [...] des pratiques d'enherbement sont mises en place, certaines pratiques reviennent comme le désherbage manuel [...]. Ce sont des démarches individuelles mais qui sont encouragées par le syndicat [...]* » ¹⁷. L'autre moitié de ces initiatives concerne l'adhésion individuelle à des labels environnementaux complémentaires à l'IG, comme l'Agriculture Biologique ou des démarches privées telles que Terra Vitis en viticulture.

¹⁵ Responsable d'une IG viticole.

¹⁶ Responsable d'une IG fruitière.

¹⁷ Responsable d'une IG viticole.

Pour chaque agriculteur, la participation à des démarches environnementales relève tout d'abord de choix personnels : préservation de sa santé et de celle de ses salariés, être en cohérence avec ses valeurs. Bien entendu l'intérêt économique en lien avec la valorisation des produits et/ou la contractualisation de mesures agro-environnementales sont également présents : « *Ces démarches environnementales sont initialement des initiatives individuelles et philosophiques des opérateurs. Cela permet ensuite une approche commerciale* »¹⁸.

Echelle de projet d'autres groupements d'agriculteurs

Les projets collectifs issus de groupes d'agriculteurs sont le fruit de partenariats entre l'ODG et d'autres interlocuteurs. L'ODG n'en est d'ailleurs pas toujours l'initiateur. En effet, certains adhérents d'IG participent à des projets portés par d'autres structures comme des groupements d'agriculteurs ou les chambres d'agriculture. Les actions concernent l'adaptation des pratiques agronomiques, à l'image des groupes de lutte raisonnée, des journées d'étude ou encore des études environnementales. « *Le groupe d'agriculture raisonnée travaille à la vulgarisation par des flashes d'information [...]. C'est piloté par la Chambre d'Agriculture* »¹⁹. D'autres projets concernent la biodiversité comme l'autodiagnostic de biodiversité et de qualité de l'eau – Biodiv'eau – initié depuis 2012 par le syndicat de l'IGP des Côtes de Thongue et qui, avec le soutien du Conservatoire Régional des Espaces Naturels, de l'Agence de l'eau et de la fédération héraultaise des IGP s'est étendu aux autres IG de cette fédération. D'autres projets visent à la mise en place d'installations collectives comme des aires de lavage des pulvérisateurs de phytosanitaires. Là-encore les discussions et réflexions internes aux IG sont un déterminant majeur de l'implication de certains de leurs producteurs.

En termes de motifs d'actions, nous observons par rapport aux échelles précédentes, une motivation complémentaire liée à l'attachement au lieu formulé par ces collectifs. Il s'agit dans ces dynamiques collectives de protéger l'environnement tant parce qu'il est support de leur activité, que comme élément constitutif d'un patrimoine partagé dont ils se considèrent les garants. Des motivations opérationnelles existent également, il en est ainsi de la confusion sexuelle qui permet de limiter la reproduction et donc la lutte chimique de certains agresseurs des cultures. Elle n'est efficace que si elle est conduite collectivement sur un espace large.

Echelle de projets de territoire

Fruit du partenariat entre des ODG, des collectivités territoriales et des institutions, nous distinguons des projets portant spécifiquement sur les territoires et leur valorisation. Ces

¹⁸ Responsable d'une IG viticole.

¹⁹ Responsable d'une IG viticole.

démarches portent souvent sur le paysage particulièrement en viticulture où de nombreuses chartes paysagères se développent, mais pas uniquement comme le dit un responsable d'une IG fruitière : « *Pour la défense du terroir, on estime que la défense du paysage est essentielle pour l'image de l'AOC. Il faut respecter l'environnement car cela va de pair avec le paysage* » nous. Ainsi la Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes consacre l'un de ses axes stratégiques à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles. Ces démarches peuvent concerner des zones définies selon des critères environnementaux : réserves de biosphère, bassins versant... Les producteurs des IG concernés sont alors seulement ceux ayant des parcelles dans ces aires.

Lorsque les producteurs s'engagent dans des projets territoriaux avec des acteurs non agricoles comme par exemple à Tavel où un projet agro-environnemental et un projet de prévention des inondations sont associés, les acteurs s'inscrivent dans une optique de gestion collective des ressources. Il s'agit de préserver les spécificités du territoire et les ressources naturelles dans une logique de conciliation avec la pérennité des activités agricoles et non agricoles.

Echelle de commercialisation

Une autre échelle d'action est celle du circuit de commercialisation qui regroupe souvent une partie seulement des adhérents d'un ODG, ceux d'une coopérative ou les vendeurs tournés vers un même grossiste. Ici les actions sont pensées par rapport aux attentes de l'aval. S'il s'agit parfois de s'engager dans des valeurs partagées l'enjeu est plus fréquemment de se démarquer sur le marché ou plus simplement d'être certifié pour y accéder. C'est particulièrement le cas pour la vente auprès de la grande distribution et l'export vers certains pays. Ceci suppose le recours à des signes officiels de qualité complémentaires ou à des standards privés : certification en Agriculture Biologique (AB), référentiel GlobalGAP, etc. L'ODG de l'AOP Corbières a ainsi obtenu la qualification ISO 26 000 relative à la contribution des organisations au développement durable. La cave coopérative Balma Vénitia à Beaumes de Venise a elle mis en place la charte VIVRE (Vignerons Investis en Viticulture Respectueuse de la vie et de l'Environnement).

Ces outils, de plus en plus nombreux, sont tout d'abord des moyens d'accéder au marché, certains acheteurs de la grande distribution exigeant le respect de standards ayant des clauses environnementales. Dans certains cas l'enjeu est d'obtenir une plus-value économique. L'affichage environnemental ou, plus largement, la référence à des principes du développement durable, a alors un rôle de segmentation et de reconnaissance vers l'aval.

Néanmoins, ces démarches peuvent aussi être le moyen de disposer d'outils d'évaluation et de progression internes et de promotion de bonnes pratiques agricoles et de la réglementation. « *Le groupement professionnel a préféré choisir AgriConfiance car c'est une démarche à long terme, il faut y aller doucement avec les contraintes cela ne doit pas avoir d'impact sur les revenus des viticulteurs. On vend mais ni plus, ni mieux* »²⁰.

Echelle de la réglementation

Enfin, nous distinguons une échelle liée à la réglementation. Elle se traduit par des actions environnementales obligatoires mais peut aussi s'avérer incitatrice lorsque de nouveaux règlements sont anticipés. « *En terme de protection de l'environnement qu'on le veuille ou non nous avons des cahiers des charges et un cadre légal à respecter. [...] On leur envoie une fiche de préconisation avec les produits à utiliser, les dosages en vigueur, les zones non traitées. On est assez pointilleux là-dessus, sachant qu'en plus on peut être soumis à des contrôles* » détaille le responsable d'une IG fruitière. Le plan Ecophyto initié en 2008 pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et l'encadrement des pratiques sur des périmètres réglementaires telles que les Zones Non Traitées (ZNT) ont été particulièrement évoqués par les enquêtés.

La réglementation est tout d'abord un ensemble de contraintes auxquelles les agriculteurs doivent se conformer, mais son respect peut aussi être le moteur d'initiatives. Ainsi, certains travaillent au développement de pratiques alternatives pour essayer d'anticiper des mesures à venir : « *Grâce à la volonté des vigneron et avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, des désherbants ont été abandonnés. Ils sont maintenant interdits* »²¹.

ENVISAGER LES IG DANS DES RESEAUX D' ACTIONS ET DE REPRESENTATIONS MULTIPLES

Notre objectif était de comprendre comment des collectifs fédérés autour d'IG se saisissent des questions environnementales et les intègrent à leurs pratiques agricoles. Nos résultats nous permettent de dégager deux enseignements principaux. Le premier, en accord avec la littérature et notre enquêtes, appelle à ne plus considérer les IG uniquement au travers de leur cahier des charges mais en les situant dans un paysage plus complexe. L'ODG constitue ici un maillon au sein d'un réseau plus vaste et nous montrons son rôle de liant entre des interlocuteurs multiples. Le second renseigne plus globalement sur l'intégration progressive

²⁰ Responsable d'une IG viticole.

²¹ Responsable d'une IG viticole.

des questions environnementales au sein du référentiel global des systèmes de production agricole. Loin d'être structuré, ce glissement est le témoin de l'affirmation du sens que les acteurs donnent à leur action et de la place qu'ils accordent à la protection des ressources naturelles. Une donnée centrale pour envisager la diversité d'actions environnementales identifiées dans notre enquête.

L'ODG point nodal de réseaux multiples

Bien que l'ODG ne soit pas toujours initiateur ou porteur de démarches agro-environnementales, l'IG n'en est pas moins un maillon important. Tout d'abord une IG a souvent dans un territoire un rôle très structurant en matière de réseau : les agriculteurs la font vivre individuellement et collectivement, elle marque son territoire, appelle à des positionnements commerciaux et fait l'objet de dispositifs réglementaires spécifiques. Ce côté structurant conduit ensuite les adhérents d'ODG à être présents à différentes échelles. Ils se font le relai d'actions de protection de l'environnement mais aussi y font valoir leur vision de producteur et de membre de l'IG. Aussi, il nous paraît légitime de considérer les IG comme des activateurs potentiels de dynamiques pour la protection de l'environnement.

Ceci suppose de resituer les IG au sein de l'ensemble des réseaux co-existants autour d'elles y compris ceux que l'on associe traditionnellement moins aux IG. A ce stade, les IG apparaissent comme des leviers d'action au même titre que d'autres outils mobilisant des collectifs de producteurs ou d'acteurs du territoire. Ainsi, si pour les gestionnaires de l'eau les IG peuvent être considérées à juste titre comme des leviers d'action pour la protection des ressources naturelles, elles ne peuvent pas être envisagées seules.

La confrontation des référentiels en faveur de l'association entre IG et environnement

En matière de protection de l'environnement, le contexte évoqué comme nos résultats témoignent de l'existence de porosités entre le référentiel général lié au système productif agricole actuel et des référentiels alternatifs.

D'un côté, on observe un « verdissement » des politiques agricoles (Ansaloni, 2015; Vincent, 2016). L'exemple du Plan Ecophyto développé par Guichard et al. (Guichard et al., 2017) illustre particulièrement ce mouvement. Les auteurs soulignent que malgré la faible efficacité de ce plan, il a néanmoins eu une portée informationnelle en publicisant notamment l'agroécologie et symbolique en insufflant un nouveau regard sur les modes de

production agricole à venir. Ce référentiel général et descendant s'applique aussi aux IG, puisqu'elles sont partie prenante de ce système productif. Notre enquête a d'ailleurs révélé l'existence d'échelles d'actions liées à la réglementation ou aux circuits commerciaux avec lesquelles les IG doivent composer.

De l'autre, l'enquête montre que dans un mouvement cette fois ascendant, les adhérents d'ODG participent à une diversité d'actions environnementales liée aussi à des choix individuels, à des démarches territoriales ou à d'autres projets collectifs. Ce foisonnement va de pair avec de nombreuses motivations. Une même démarche ne sera d'ailleurs pas justifiée de la même manière si l'agriculteur parle en son nom, pour son ODG ou pour un autre collectif. Il s'agit bien dans ces actions de combiner des finalités hybrides et multiples propres à des référentiels personnels. Ces derniers peuvent aussi bien participer à l'émergence d'alternatives en matière de protection de l'environnement ou entretenir la vision promue au sein du référentiel global.

Ainsi, déceler ce qui a trait au référentiel global de ce qui dépend de référentiels plus personnels paraît de plus en plus complexe tant ils s'entrecroisent. Hors cette complexité, nourrie par l'existence d'un foisonnement d'actions environnementales, est nécessaire. En effet, pour associer IG et environnement il faut que les adhérents d'ODG puissent agir en faveur de la protection de l'environnement selon leurs motivations. Il en va de leur référentiel personnel, du sens qu'ils donnent à leurs actes et donc de l'évolution progressive du référentiel global avec lequel ils doivent composer.

CONCLUSION

Les rencontres entre IG et environnement existent bel et bien comme l'ont montré notre revue de littérature et notre enquête. Néanmoins, celles-ci ne se font pas, ou peu, où on les imagine, autrement dit rarement via le cahier des charges des IG. Il existe en effet de nombreuses démarches en faveur de la protection de l'environnement auquel les ODG et leurs adhérents participent, mais elles se situent à d'autres échelles d'action. Aussi, il convient bien de resituer la dynamique des IG vers l'environnement dans un cadre plus large : les producteurs des IG sont aussi parties prenantes d'autres réseaux professionnels, certains sont élus dans une collectivité ou adhérents d'associations. Ils sont aussi tous en relation avec leurs voisins, agriculteurs, citoyens, entreprises, etc. Ce sont autant de lieux dans lesquels ils agissent en portant une spécificité teintée de leur appartenance à une IG.

Au travers de cet article, nous souhaitons montrer combien une approche holistique est nécessaire à la compréhension des modalités actuelles d'association entre IG et environnement, c'est-à-dire sous la forme d'une diversité d'actions environnementales à de multiples échelles. Globalement, cette prise de recul permet de comprendre le contexte ambivalent dans lequel évoluent les adhérents d'IG. Le référentiel global du système agricole actuel s'appuie sur des évolutions qui restent contenues en matière d'environnement. Localement, les adhérents d'ODG participent à des actions environnementales selon leurs propres référentiels. La rencontre entre ces mouvements ascendants et descendants est responsable de ce foisonnement d'actions. Plus encore, nous soutenons que leur hybridation est nécessaire au maintien d'une effervescence autour de la protection des ressources naturelles en agriculture. Il s'agit donc d'engager une réflexion passant de la seule prise en compte du produit au système qui le sous-tend (Tendall et al., 2015). Envisager les IG de cette façon permet la compréhension de mécanismes complexes qui se jouent au niveau du fonctionnement interne de ces systèmes alimentaires de qualité différenciée (Colonna et al., 2011), mais aussi au niveau des territoires.

En définitive, les IG sont anciennes en France et ont largement évolué. L'environnement est non seulement devenu une nouvelle justification de leur existence mais différentes IG s'engagent de fait, directement comme indirectement, dans des actions en faveur de l'environnement. Nous n'avons pas évalué l'efficacité environnementale de ces actions. Si certaines au vu des faibles changements de pratiques agricoles qu'elles occasionnent ont sans doute un impact limité, d'autres se traduisent par des changements plus notables. Cette évaluation environnementale est donc bien nécessaire même si notre enquête montre que les ODG et leurs adhérents ont engagé des actions allant dans le sens d'une résilience de leur système (Tendall et al., 2015) face aux dégradations des ressources naturelles.

Remerciements

Ce projet de recherche a bénéficié de l'appui de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du fond de dotation Terra ISARA.

Références bibliographiques

- Agence de l'eau RMC, 2016. L'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse (Eau & connaissance).
- Allaire, G., Sylvander, B., Belletti, G., Marescotti, A., Barjolle, D., Thévenod-Mottet, E., Tregear, A., 2005. Les dispositifs français et européens de protection de la qualité et de l'origine dans le contexte de l'OMC : justifications générales et contextes nationaux. Presented at the Symposium international "Territoires et enjeux du développement régional," Lyon (France).
- Ansaloni, M., 2015. Le tournant environnemental de la politique agricole commune: débats et coalitions en France, en Hongrie et au Royaume-Uni, Logiques politiques. L'Harmattan, Paris.
- Ansaloni, M., Fouilleux, E., 2008. Terroir et protection de l'environnement : un mariage indésirable ? Politiques et management public 26, 3–24.
- Blot, F., 2016. Chapitre 15 / Pour une « géographie du pouvoir », in: Manifeste pour une géographie environnementale. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), Paris, pp. 273–400.
- Boisvert, V., Caron, A., 2010. La conservation de la biodiversité : un nouvel argument de différenciation des produits et de leur territoire d'origine. Géographie, économie, société 12, 307–328.
- Butault, J.-P., Delame, N., Jacquet, F., Zardet, G., 2011. L'utilisation des pesticides en France : état des lieux et perspectives de réduction. Notes et Etudes Socio-Economiques 7–26.
- Casabianca, F., 2008. Le projet PRODDIG : Promotion du Développement Durable par les Indications Géographiques (Rapport scientifique). INRA.
- Cavrois, A., 2009. Biodiversité & Signes de reconnaissance agricoles. Comité français de l'UICN, Paris (France).
- Charmillot, M., Dayer, C., 2007. Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques - Actes du 1er colloque international francophone sur les méthodes qualitatives - 27-29 juin 2006 Université Paul Valéry, Montpellier III. Recherches qualitatives - Hors-série.
- Chazoule, C., Fleury, P., Brives, H., 2015. Systèmes alimentaires du milieu et création de chaînes de valeurs : concepts et études de cas dans la région Rhône-Alpes. Economies et sociétés 37, 1203–1219.
- Colonna, P., Fournier, S., Touzard, J.-M., 2011. Chapitre 4 Systèmes alimentaires, in: Pour Une Alimentation Durable - Réflexion Stratégique DuALine. Quae, Paris, pp. 79–108.
- Darsy, S., 2016. Pesticides : la carte des lieux sensibles en Gironde. SudOuest.fr.

- Di Méo, G., 2004. Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces. *Bulletin de l'Association de géographes français* 81, 193–204.
- Di Méo, G., Buléon, P., 2005. *L'espace social - Une lecture géographique des sociétés*. Colin, Paris.
- Gallien, M., 2017. *La résilience des systèmes alimentaires de qualité différenciée : approche pour la compréhension des dynamiques de protection de la qualité de l'eau* (Thèse de géographie). Université Lyon 2, Lyon.
- Gislain, J.-J., 2004. Futurité et toposité : sitologie des perspectives de l'action. *Géographie, économie, société* 6, 203–219.
- Gudéfin, J., Billet, P., 2015. *La place de l'eau et des préoccupations environnementales dans le cahier des charges des appellations d'origine et autres indications protégées* (Etude juridique). Projet de recherche "Eau et signes de qualité et de l'Origine : AB et AOC" - Agence de l'eau RMC - ISARA-Lyon.
- Guichard, L., Dedieu, F., Jeuffroy, M.-H., Meynard, J.-M., Reau, R., Savini, I., 2017. *Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer*. *Cah. Agric.* 26, 14002.
- Hirczak, M., 2011. L'interrelation complexe entre signes de qualité et environnement en France. *Norois. Environnement, aménagement, société* 75–88.
- INAO, 2016a. N° spécial "Agro-écologie." *La lettre de l'INAO* 3.
- INAO, 2016b. *Intégrer les principes de l'agro-écologie dans les signes de l'origine et de la qualité* (Plaquette de présentation).
- INAO, 2014. *Les produits sous signes officiels de qualité et d'origine - Chiffres-clés 2014*.
- INRA, 2010. *Synthèse générale du programme DIVA 2*. INRA.
- Ipsos, 2016. *Alimentation durable : les Français de plus en plus attentifs à ce qu'ils mangent* (Sondage). Fondation Daniel et Nina Carasso.
- Kaufmann, J.-C., 2007. *L'entretien compréhensif*. Armand Colin, Paris.
- Lallau, B., 2013. *A la recherche des fondements de la résilience - Tome 1 Synthèse* (Habilitation à Diriger des Recherches). Université Lille 1, Lille.
- Lamine, C., 2015. Sustainability and Resilience in Agrifood Systems: Reconnecting Agriculture, Food and the Environment. *Sociol Ruralis* 55, 41–61.
- Mathé, T., 2009. *Comment les consommateurs définissent-ils l'alimentation durable ?* (Cahier de recherche No. 270). CREDOC.
- Ministère de l'Agriculture, 2014. *Les modes officiels de valorisation des produits agroalimentaires* (Panorama 2014).
- Muller, P., 2014. *Référentiel. Dictionnaire des politiques publiques*.
- Musselin, C., 2005. Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? *Revue française de science politique* 55, 51–71.
- Régnier, F., Lhuissier, A., Gojard, S., 2009. IV. Les évolutions contemporaines, in: *Sociologie de l'alimentation*. La Découverte, Paris, pp. 63–88.
- Rieutort, L., 2010. Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture. *L'Information géographique* 73, 30–48.

- Sylvander, B., Allaire, G., Belletti, G., Marescotti, A., Barjolle, D., Thévenod-Mottet, E., Tregear, A., 2006. Qualité, origine et globalisation : Justifications générales et contextes nationaux, le cas des Indications Géographiques. *Canadian Journal of Regional Science* 29, 43–54.
- Tendall, D.M., Joerin, J., Kopainsky, B., Edwards, P., Shreck, A., Le, Q.B., Kruetli, P., Grant, M., Six, J., 2015. Food system resilience: Defining the concept. *Global Food Security* 6, 17–23.
- Van Dam, D., Nizet, J., Streith, M., 2012. Les émotions comme lien entre l’action collective et l’activité professionnelle : le cas de l’agriculture biologique. *Natures Sciences Sociétés* 20, 318–329.
- Vandecandelaere, E., 2011. Raisonnements socio-économiques sous-jacents au développement des indications géographiques : combiner les dimensions économiques et de bien public pour contribuer au développement durable des territoires. OMPI.
- Vincent, A., 2016. L’agriculture biologique comme réponse à la pollution de l’eau. Apports de la géographie pour comprendre les dynamiques en cours (Thèse de géographie). Université Lyon 2, Lyon.

Figures

Carte 1 : Territoire du grand quart Sud-Est de la France concerné par l’enquête.

Tableau 1 : ODG enquêtés et les IG (AOP et IGP) qu’ils défendent et gèrent, source : INAO.

Carte 2 : Territoires couverts par les IG viticoles et fruitières de l’enquête, auteur : M. Gallien, source : Topo admin IGN et INAO.

Tableau 2 : Synthèse des actions recensées dans l’enquête, source : enquête.